

# Le Pardon royal



Vertiges

JEAN YVES COLLETTE ÉDITEUR

## LE PARDON ROYAL

**IL Y A QUELQUES ANNÉES**, un jeune homme du nom de Georges Smith était employé comme jardinier chez un riche banquier de la rue Sherbrooke, à Montréal, que nous appellerons monsieur Rodgers.

Après cinq mois de service, pendant lesquels il avait gagné l'entière confiance de ses maîtres, le jeune jardinier fut arrêté et emprisonné sous accusation de vol. Il avait été surpris en flagrant délit par monsieur Rodgers, qui, à son retour inattendu d'un voyage de quelques jours, trouvait un meuble brisé dans les appartements de sa femme et découvrait des diamants volés entre les mains de son employé. Ce dernier avoua sa culpabilité et fut condamné à trois années de travaux forcés.

Madame Rodgers, vivement affectée de l'arrestation du jeune homme auquel elle témoignait beaucoup d'attachement, insista auprès de son mari pour qu'il sollicitât son acquittement, mais l'affaire avait fait du bruit et la justice dût suivre son cours. Le prisonnier fut transporté à Saint-Vincent de Paul pour y subir l'exécution de sa sentence.

Plusieurs semaines s'étaient écoulées depuis cet événement, lorsqu'un jour, une femme élégante et voilée se présenta au département de la justice, à Ottawa, sollicitant auprès du ministre une audience qu'elle obtint aussitôt. Elle s'avança avec crainte, et après avoir accepté de s'asseoir, elle raconta au représentant de la couronne tous les détails de l'arrestation et de la condamnation de Georges Smith, et termina en demandant pour lui le pardon royal.

— Et sur quoi vous appuyez-vous pour obtenir ce pardon, demanda le ministre?

— Il est innocent, répondit faiblement la suppliante.

— Pouvez-vous le prouver?

— Oui, je puis le prouver.

— Alors je pourrai lui accorder un nouveau procès, c'est tout ce que je puis faire. Mais quelle preuve avez-vous?

— Il n'a pas volé les diamants.

— Si je ne me trompe pas, il a plaidé coupable?

— Mais il ne l'est pas, je vous le jure!

— Quel intérêt avez-vous à demander son pardon?

— Je suis... sa sœur, fit-elle en hésitant.

— Bien, bien, dit le ministre un peu vivement, voyez les officiers en loi, faites votre preuve et nous verrons.

La suppliante se leva et, rejetant son voile en arrière, elle laissa voir les traits d'une jeune femme d'une éclatante beauté, pendant que la crainte et la timidité empourpraient vivement sa figure.

Alors elle raconta au ministre, sous le sceau de l'honneur, une histoire tellement étrange que celui-ci se crut pendant un moment le jouet d'une mystification. Cette femme n'était autre que madame Rodgers : elle aussi était coupable. Elle aimait le jeune jardinier qui appartenait à une excellente famille américaine et qui s'était livré à cette vie rude et vile par amour pour elle. Au moment de voir leur secret découvert, il avait préféré se couvrir d'infamie que de compromettre la femme qui lui avait sacrifié son honneur et sa famille. Elle s'était réfugiée dans un appartement voisin pendant que lui brisait un meuble et s'emparait des diamants qui devaient détourner les soupçons. Depuis des mois le jeune homme souffrait héroïquement pour elle, et elle n'avait pu résister plus longtemps aux regrets que lui causait cet état de choses.

Pendant ce récit, la jeune femme tremblait violemment et sa voix était très faible. Le ministre fut quelques instants sans répondre.

— Madame, dit-il enfin, si ce que vous m'avez raconté est vrai, il sera de mon devoir de recommander à Son Excellence l'octroi du pardon royal. Mais il me faut une preuve absolue de l'innocence du jeune Smith. S'il obtient son pardon, il devra de plus s'éloigner du pays pendant au moins le temps qu'aurait duré sa détention. Je constaterai avant peu s'il n'a agi que dans le but de vous sauver.

Deux semaines plus tard, un coupé s'arrêtait à la porte du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, et madame Rodgers en descendait, accompagnée de l'un des aides-de-camp du gouverneur général. Sans échanger un mot avec eux, le préfet les conduisit dans une salle de réception où la jeune femme fut laissée absolument seule. Presqu'aussitôt une porte s'ouvrit, et George Smith, sous ses habits d'autrefois, entra dans l'appartement et reconnut sa visiteuse.

— Pour l'amour de Dieu! fit-il avec émotion, pourquoi êtes-vous venue? Imprudente que vous êtes, vous pouvez vous perdre à jamais! Ne vous occupez que de vous-même, je me sentirai heureux si vous êtes sauvée!

Madame Rodgers ne put résister à une telle preuve de dévouement et s'affaissa sur le parquet. Le préfet entra immédiatement.

— Vous vous êtes trompé, sans doute, lui dit le jeune homme, je ne connais pas cette femme. Elle désire voir quelque autre détenu, je suppose.

Caché de manière à tout voir sans être aperçu, l'aide-de-camp du gouverneur avait été témoin de l'héroïque dévouement, de la sublime abnégation du jeune homme. Huit jours après, George Smith s'embarquait à bord du *Corinthian*, en route pour l'Angleterre où il allait passer le temps qu'aurait duré l'achèvement de sa condamnation.

Sur le livre où s'inscrivent les noms des condamnés graciés, celui de George Smith est écrit seul, sans indication des motifs qui ont induit Son Excellence à lui accorder son royal pardon.

---

### *Le Pardon royal*

récit de Louis Hyppolite Taché (1859-1927)  
est paru dans les *Nouvelles soirées canadiennes*  
en 1884.